

Publications économiques et financières



Entreprises

N° 761 Août 2023

LES DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES ULTRAMARINES

HAUSSE SENSIBLE DU NOMBRE DE DÉFAILLANCES AU 2^E TRIMESTRE QUI RETROUVE LE NIVEAU PRÉ-COVID

Le nombre de défaillances cumulé sur un an dans l'Outre-mer **augmente de 27,7 %** à la fin juin 2023 par rapport à fin juin 2022 (+46,7 % pour la France entière). À l'exception de la Polynésie française (où elles reculent de 2,8 %), les défaillances progressent dans toutes les géographies. Elles augmentent de façon très significative dans **l'enseignement, la santé, l'action sociale et les services aux ménages** (+49,0 %), **les transports et l'entreposage** (+41,7 %) et le **conseil et services aux entreprises** (+39,8 %).

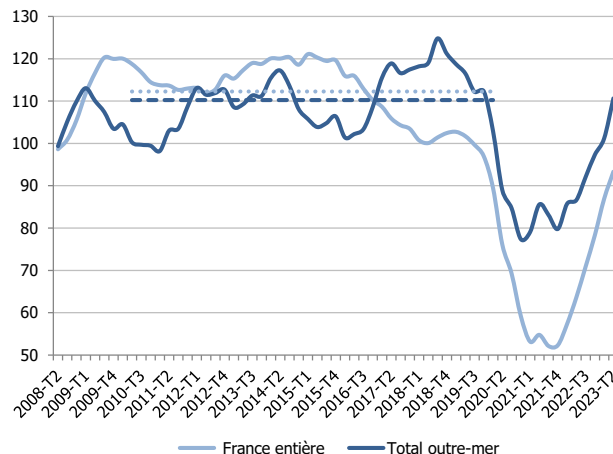
La **construction** (environ 11 % des établissements du secteur marchand hors secteur agricole dans l'ensemble des Outre-mer) est le **secteur le plus vulnérable** avec 493 entreprises défaillantes en cumul sur un an à la fin du 2^e trimestre 2023 (soit 26 % du total). Par rapport à la situation pré-Covid, ce sont les secteurs des **services aux entreprises et des services aux ménages** (enseignement, santé, action sociale et autres services à la personne, comme la coiffure ou les auto-écoles) qui sont les plus touchés.

Avec 570 défaillances enregistrées entre avril et juin 2023, le 2^e trimestre se caractérise par une **nette dégradation dans les Outre-mer** (+40,7 % par rapport au 2^e trimestre 2022 contre +33,9 % pour l'Hexagone). Cette accélération est particulièrement brutale en **Martinique** (+79,4 %), à **La Réunion** (+64,2 %) et en **Nouvelle-Calédonie** (+52,8 %).

Ce mouvement de hausse marque la **fin de la normalisation** du nombre de défaillances. Elles s'étaient établies en net recul lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19, à la suite de la modification temporaire des dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements (dans les Antilles-Guyane et le bassin océan indien) et des mesures de soutien en trésorerie permettant d'éviter l'état de cessation des paiements. Les Outre-mer **retrouvent au 2^e trimestre le niveau des années antérieures à la pandémie de Covid-19** alors que l'Hexagone demeure à un niveau encore inférieur.

Défaillances des entreprises ultramarines

Note : chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.
Dernier point : 2^e trimestre 2023.



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période
Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

Les défaillances d'entreprises par géographie

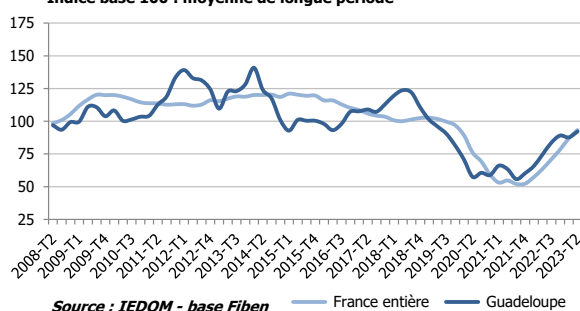
Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

	Cumul sur un an à la fin du trimestre			Données trimestrielles		
	2 ^e trim. 2022	2 ^e trim. 2023	Variation en %	2 ^e trim. 2022	2 ^e trim. 2023	Variation en %
Guadeloupe	218	269	+23,4 %	63	76	+20,6 %
Martinique	251	376	+49,8 %	63	113	+79,4 %
Guyane	43	70	+62,8 %	8	10	+25,0 %
La Réunion	499	680	+36,3 %	134	220	+64,2 %
Nouvelle-Calédonie	300	324	+8,0 %	72	110	+52,8 %
Polynésie française	179	174	-2,8 %	56	39	-30,4 %
Ensemble outre-mer	1 510	1 929	+27,7 %	405	570	+40,7 %
France entière	33 554	49 224	+46,7 %	9 980	13 368	+33,9 %

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles début août 2023 - Calcul : IEDOM-IEOM

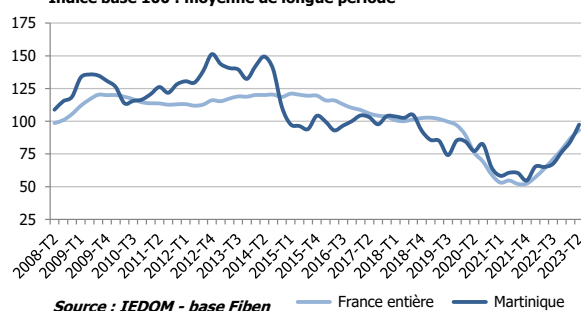
Guadeloupe

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



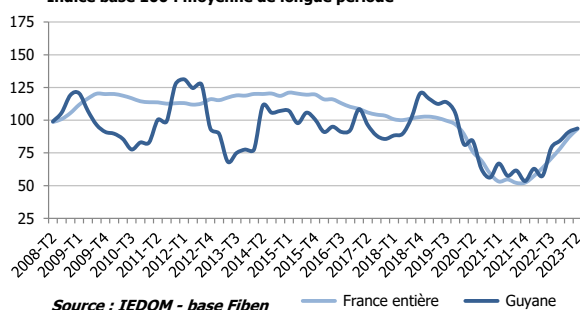
Martinique

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



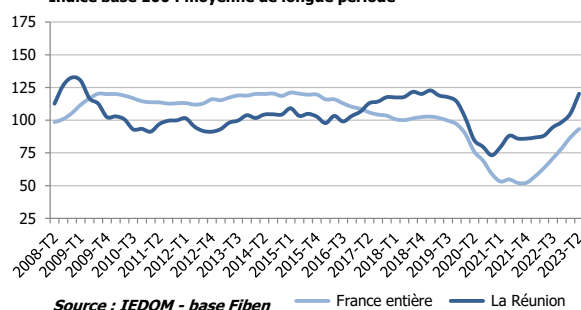
Guyane

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



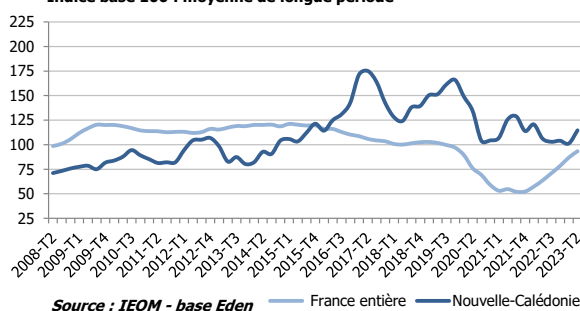
La Réunion

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



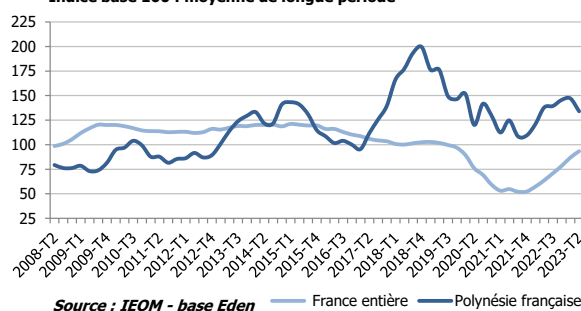
Nouvelle-Calédonie

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



Polynésie française

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



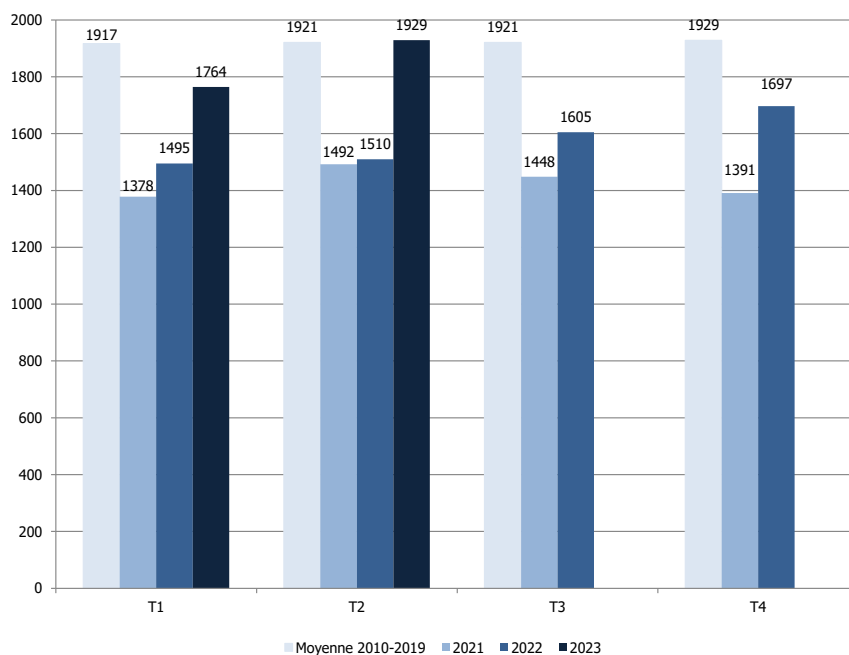
Les défaillances d'entreprises par secteur d'activité

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

Secteur d'activité	Ensemble outre-mer						France entière					
	Cumul sur un an			Données trimestrielles			Cumul sur un an			Données trimestrielles		
	2 ^e trim. 2022	2 ^e trim. 2023	Variation en %	2 ^e trim. 2022	2 ^e trim. 2023	Variation en %	2 ^e trim. 2022	2 ^e trim. 2023	Variation en %	2 ^e trim. 2022	2 ^e trim. 2023	Variation en %
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	36	34	-5,6 %	6	10	+66,7 %	1 096	1 238	+13,0 %	306	317	+3,6 %
Industrie (BE)	157	201	+28,0 %	49	60	+22,4 %	2 311	3 616	+56,5 %	732	916	+25,1 %
Construction (FZ)	413	493	+19,4 %	110	136	+23,6 %	6 974	9 925	+42,3 %	2 037	2 662	+30,7 %
Commerce, réparation automobile (G)	274	341	+24,5 %	70	96	+37,1 %	7 349	10 832	+47,4 %	2 198	2 880	+31,0 %
Transports et entreposage (H)	60	85	+41,7 %	13	29	+123,1 %	1 469	1 967	+33,9 %	434	529	+21,9 %
Hébergement et restauration (I)	142	177	+24,6 %	49	52	+6,1 %	3 855	6 843	+77,5 %	1 203	1 852	+53,9 %
Information et communication (JZ)	31	39	+25,8 %	6	14	+133,3 %	1 011	1 487	+47,1 %	279	431	+54,5 %
Activités financières et d'assurance (KZ)	24	30	+25,0 %	11	14	+27,3 %	767	1 148	+49,7 %	237	310	+30,8 %
Activités immobilières (LZ)	50	60	+20,0 %	11	15	+36,4 %	1 184	1 656	+39,9 %	301	464	+54,2 %
Conseils et services aux entreprises (MN)	166	232	+39,8 %	41	66	+61,0 %	4 209	5 601	+33,1 %	1 233	1 572	+27,5 %
Enseignement, santé, action sociale et services aux ménages (P à S)	155	231	+49,0 %	39	76	+94,9 %	3 261	4 825	+48,0 %	997	1 410	+41,4 %
Ensemble	1 510	1 929	+27,7 %	405	570	+40,7 %	33 554	49 224	+46,7 %	9 980	13 368	+33,9 %

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles début août 2023 - Calcul : IEDOM-IEOM

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre du nombre de défaillances des entreprises ultramarines



MÉTHODOLOGIE

Les défaillances sont recensées en termes d'unités légales – entités identifiées par un numéro Siren dans les DCOM de la zone euro, le numéro d'inscription au RIDET en Nouvelle-Calédonie et le numéro T.A.H.I.T.I. en Polynésie française – et couvrent les redressements et les liquidations judiciaires. La notion de « défaillance » se distingue de celle de « cessation d'activité » qui correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Une défaillance ne donne pas nécessairement lieu à une cessation d'activité, et *vice versa*.

Une unité légale peut faire l'objet de plusieurs procédures collectives au cours du temps. Quand, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, la liquidation judiciaire est prononcée à l'issue de la période d'observation, une seule défaillance est comptabilisée. En revanche, on considère que lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, ce plan clôturera la procédure initiale de redressement. La liquidation ou le second redressement sont donc comptabilisés comme une nouvelle ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Les défaillances des sociétés en nom collectif (SNC) de défiscalisation consécutives à la défaillance de leur maison-mère sont neutralisées afin d'éviter de compter plusieurs fois la même procédure.